

## La CNL dénonce la criminalisation de l'action du DAL

**Dimanche dernier, une centaine de familles prioritaires au DALO et des militants du DAL ont été brutalement arrêtés pour avoir installé un campement et manifesté devant un immeuble vide depuis 26 ans. La CNL dénonce l'acharnement systématique des forces de l'ordre et assure le DAL de son soutien contre cette nouvelle tentative d'intimidation.**

Symbole des graves carences de l'Etat en matière de logement, l'immeuble entièrement rénové, situé au 180 rue de la Croix Nivert à Paris, est inoccupé depuis 26 ans. Le DAL a donc choisi d'installer un campement et de manifester devant ce bâtiment pour dénoncer le scandale des logements vacants alors que tant de familles sont mal-logées. Après avoir subi un harcèlement policier à plusieurs reprises, les manifestants ont finalement été délogés *manu militari* avec à la clé arrestations, contrôle d'identités et même garde à vue.

La Confédération Nationale du Logement dénonce vigoureusement cet acharnement contre le DAL et l'ensemble du mouvement social. Elle défend le combat pour renforcer le mouvement pour l'application de la loi DALO et de la loi de réquisition.

Pour la CNL, une fois de plus, l'Etat montre clairement sa volonté de faire taire les revendications, de briser les résistances face aux politiques menées et de criminaliser toujours plus l'ensemble des mouvements sociaux.

La CNL appuie l'action du DAL et appelle à se joindre à la manifestation prévue mercredi 18 mai, à partir de 18h, devant le 180 rue de la croix Nivert.

### La CNL demande :

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

### A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 800 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.